

# LE BUDGET COMMUNAL EXPLIQUÉ

Le budget d'une commune, c'est un peu comme le budget d'un foyer : il prévoit les recettes (l'argent qui rentre) et les dépenses (l'argent qui sort) pour une année. Il permet de financer les services publics et les projets de la commune.

## 1. Les principes du budget communal

- **Annuel** : Le budget est établi pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
- **Équilibré** : Les recettes doivent être au moins égales aux dépenses.
- **Précis et prévisionnel** : Il est construit à partir des prévisions de recettes et de dépenses, avec une marge pour les imprévus.
- **Être sincère** : Faire que le budget prévisionnel soit au plus près du budget réalisé / réalisable.

---

## 2. La structure du budget communal

### Section de fonctionnement

- **Objectif** : Couvrir les dépenses nécessaires au quotidien de la commune.
- **Dépenses** :
  - Salaires et charges du personnel communal.
  - Frais généraux (électricité, eau, chauffage, entretien des bâtiments).
  - Subventions aux associations locales.
  - Charges courantes (fournitures, services).
- **Recettes** :
  - Dotations de l'État (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF).
  - Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation résiduelle pour résidences secondaires, Cotisation foncière des entreprises (CFE)).
  - Revenus des services publics locaux (ex. cantines, école de musique).
  - Loyers ou redevances (par exemple, pour l'utilisation d'un bien communal comme la Salle Serge Lama ou les droits de place sur les marchés).

## Section d'investissement

- **Objectif** : Financer les projets à long terme.
  - **Dépenses** :
    - Travaux d'infrastructures (routes, écoles, bâtiments publics).
    - Achat de matériel ou de véhicules.
    - Remboursement du capital des emprunts.
  - **Recettes** :
    - Subventions (Europe, État, Région, Département, CdC).
    - Emprunts.
    - Excédents de la section de fonctionnement.
    - Vente de patrimoine communal.
- 

## 3. L'élaboration du budget

1. **Préparation** :
    - Les services municipaux proposent un projet basé sur les besoins et les priorités de la commune.
    - Le maire et les élus établissent les arbitrages.
  2. **Adoption** :
    - Le conseil municipal vote le budget avant le 31 mars.
    - Ce budget est transmis au contrôle de légalité de la préfecture.
  3. **Exécution** :
    - La commune engage les dépenses et perçoit les recettes tout au long de l'année.
    - Le comptable public (Trésorier municipal) exécute les paiements.
-

#### 4. Spécificités des communes en intercommunalité

- **Rôle de la CdC Médoc Estuaire :**
    - Certaines compétences sont transférées à la communauté de communes, comme la petite enfance / enfance, la gestion des déchets, le développement économique, ou même certaines routes.
    - Cela réduit les dépenses directes de la commune sur ces compétences, mais elle contribue au financement de la CdC via une fiscalité propre (Fiscalité Professionnelle Unique - FPU) ou des participations.
  - **Coopération :** Les projets communs (zone économique, tourisme) peuvent être cofinancés avec la CdC.
- 

#### 5. Les enjeux pour notre commune

- **Adaptation aux recettes fluctuantes :** La DGF diminue souvent, ce qui pousse à optimiser les dépenses ou chercher des subventions.
- **Gestion des investissements :** Trouver un équilibre entre ambition et capacité d'endettement.
- **Relation avec les citoyens :** Informer et impliquer les habitants dans les décisions budgétaires.

Voici un exemple de tableau budgétaire simplifié pour notre commune (année 2024)

Section	Poste budgétaire	Montant prévu (€)	Montant réalisé (€)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>		
	Fiscalité directe locale	2 200 000	2 200 000
	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	800 000	800 000
	Produits des services publics	400 000	400 000
	Autres recettes diverses	600 000	600 000
	<b>Total des recettes</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>		
	Charges de personnel	2 000 000	2 000 000
	Fonctionnement des écoles	300 000	300 000
	Charges générales (énergie, entretien)	400 000	400 000
	Subventions aux associations	400 000	400 000
	Fonctionnement des équipements sportifs	100 000	100 000
	Charges imprévues	300 000	300 000
	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 800 000</b>	<b>3 800 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Excédent transféré à l'investissement</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>		
	Subventions publiques	1 200 000	1 200 000
	Emprunts	1 000 000	1 000 000
	Excédent de fonctionnement	200 000	200 000
	Vente de biens communaux	100 000	100 000
	<b>Total des recettes</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>		
	Réhabilitation des bâtiments publics	1 200 000	1 200 000
	Voirie et réseaux divers (VRD)	800 000	800 000
	Achats d'équipements (véhicules, etc.)	300 000	300 000
	Remboursement d'emprunts antérieurs	200 000	200 000
	<b>Total des dépenses</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>ÉQUILIBRE GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **Explications complémentaires :**

### **1. Section de fonctionnement :**

- **Recettes** : La fiscalité directe locale représente une part majeure, suivie par la DGF, qui tend à baisser dans de nombreuses communes. Les produits des services comprennent les cantines, les locations de salles communales, etc.
- **Dépenses** : Les charges de personnel (salaires, cotisations sociales) constituent souvent la moitié ou plus des dépenses de fonctionnement.

### **2. Section d'investissement :**

- **Recettes** : Les subventions proviennent de l'État, de la Région, du Département, et parfois de l'Europe pour les projets structurants (exemple : réhabilitation énergétique d'un bâtiment).
- **Dépenses** : Les travaux publics (bâtiments, voirie) dominent cette section. L'achat de matériel concerne souvent des investissements nécessaires au quotidien (véhicules techniques, mobilier).

### **3. Contributions à la CdC Médoc Estuaire :**

- Ces dépenses ne figurent pas directement dans le tableau mais sont incluses dans les charges générales ou les subventions. En retour, la commune bénéficie des services mutualisés (petite enfance / enfance, déchets, développement économique).